

RESEAU 2016

Pour la période du 9 juin au 14 juin (semaine 24), **56 parcelles de maïs** ont été observées dans le cadre du réseau BSV région Centre.

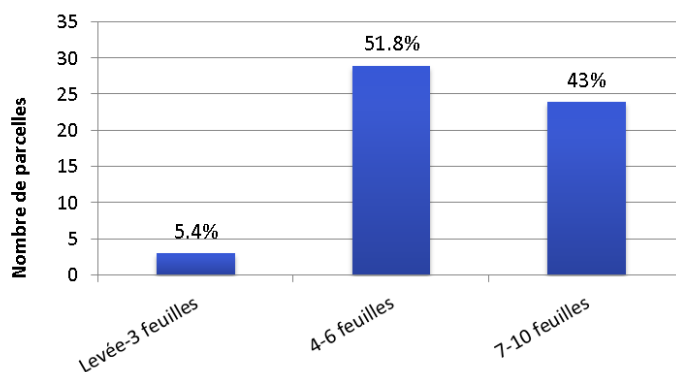
STADES DU MAÏS

Toutes les parcelles sont levées. Les parcelles les plus avancées sont aux stades 7-10 feuilles (43%) et les plus tardives sont au stade levée - 3 feuilles (5%).

La répartition géographique de ces stades est présentée en Annexe (*Stades des parcelles référencées en semaine 24*).

Stade des parcelles de maïs observées

Semaine 24



PYRALES

Chrysalidation

Le suivi de chrysalidation des larves de pyrale permet de prévoir l'émergence des papillons. Les chenilles hivernantes se transformant en nymphes aux mois de mai-juin, un suivi est réalisé sur deux sites (Saint-Genouph - 37 et Ouzouer-le-Marché - 41) depuis fin avril.

Cette semaine, le taux de chrysalidation est de :

- **0%** à Saint-Genouph (37)
- **4%** à Ouzouer-le-Marché (41)

Légère évolution des taux de chrysalidation par rapport à la semaine dernière. L'élévation des températures prévue dans les prochains jours pourra favoriser l'entrée en chrysalidation des larves.

Suivi des vols

Le réseau de piégeage des pyrales (par phéromones) se met progressivement en place depuis la semaine dernière. Un piège lumineux est mis en place et sera suivi à binas (41). Ces pièges permettent de suivre la dynamique de vol des papillons pour chaque secteur de la région Centre (Beauce/Perche, Champagne Berrichonne, Gâtinais, Sologne/Val de Loire et Touraine).

31 pièges ont été relevés cette semaine, pour un total de **37 papillons piégés**, répartis dans toute la région. (Cf. Annexe Relevé des pièges pyrale de la semaine 24) :



Chenille de pyrale avant chrysalidation

Papillon de pyrale
Ostrinia nubilalis



Crédit photo : ARVALIS – Institut du végétal

Bulletin rédigé par ARVALIS - Institut du végétal avec la participation de la FDGEDA 18 et à partir des observations réalisées cette semaine par : AGRIDIS LEPLATRE SA, ARVALIS INSTITUT DU VEGETAL, ASTRIA BASSIN PARISIEN, AXEREAL, CA18, CA 28, CA 36, CA 41, CA 45, FDGEDA du Cher, Fredon Centre, SCAEL, TERRENA POITOU, UCATA.

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture avec l'appui financier de l'ONEMA, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

- Champagne Berrichonne : moyenne de 2.1 papillons par piège
- Touraine : moyenne de 0.3 papillons par piège
- Sologne Val-de-Loire : moyenne de 0.7 papillon par piège
- Beauce-Perche : moyenne de 0.2 papillon par piège

Indications climatiques

La **somme des températures en base 10** constitue un bon indicateur de la précocité du début des vols de pyrale, en complément du suivi de chrysalidation et du relevé des piégeages (cf. Annexe *Sommes de températures (base 10 depuis 01/01/2016)*).

La somme de températures (en base 10°C) observée en région Centre se maintient en dessous des normales trentenaires (i.e. la médiane, courbe verte).

Au niveau régional, le retard moyen par rapport à la médiane est de 62°C soit 10 jours environ, ou un **cumul de 233°j** (base 10).

Les températures sont un facteur influant le développement nymphal des larves de pyrale. Elles sont très en-dessous des normales de saison, mais sont fluctuantes : **cette année, les papillons émergent dans la région avec 2 semaines de retard par rapport à l'année dernière.**

SESAMIES

Aucune Sésamies capturée sur 5 pièges relevés cette semaine.

LIMACES

Contexte d'observation

De la levée au stade 6 feuilles, les feuilles sont dévorées et seules les nervures ne sont pas attaquées. Des traces de mucus sont laissées sur la plante ou sur le sol.

Niveau de risque :
Levée – 5/6 feuilles



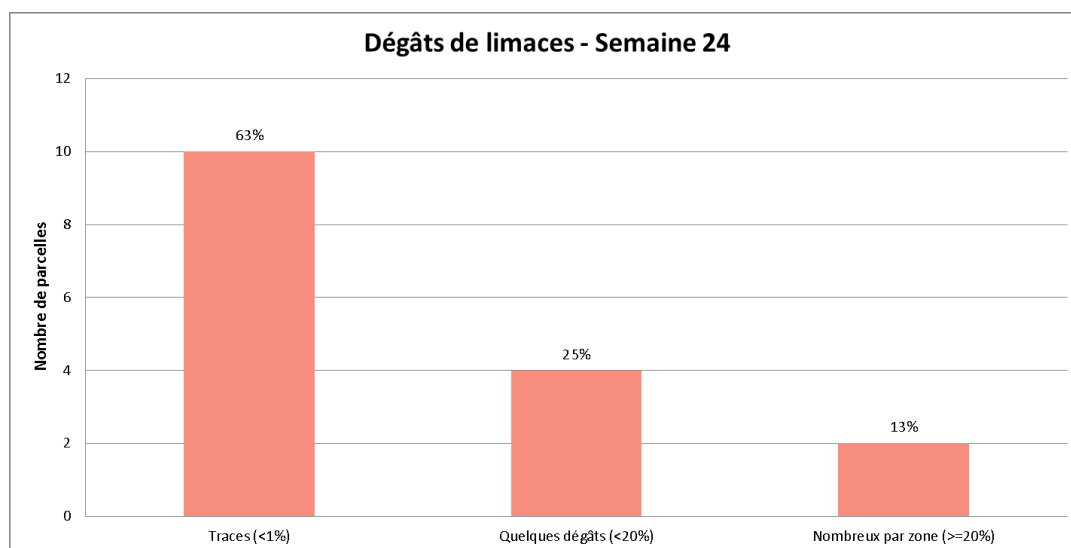
Etat général

Cette semaine, des attaques ont été observées sur la totalité des **16 parcelles** observées.

Diminution des dégâts signalés par rapport à la semaine précédente malgré la pression très forte de cette année, du fait de l'évolution des cultures.



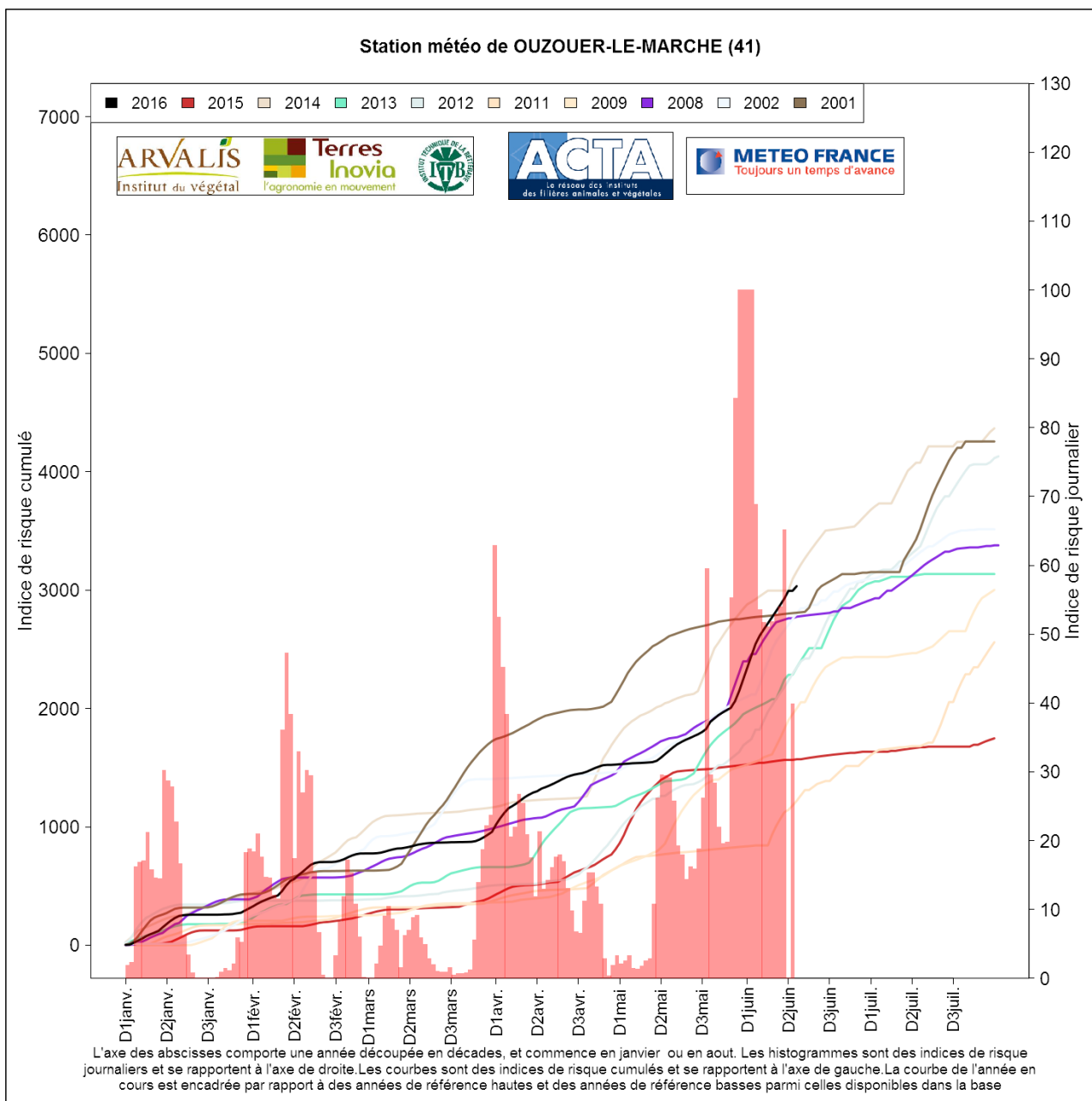
Source Photos : ARVALIS –
Institut du végétal



Prévisions

Les informations du modèle limace de l'ACTA nous montrent un niveau de **risque élevé** pour la campagne en cours (graphique ci-après). L'indice de risque a augmenté de manière constante suite à la pluviométrie et aux températures clémentes de ces dernières semaines (courbe noire), facteur favorable au développement des limaces et donc au risque de nuisibilité de celles-ci. Cette courbe de risque est relativement haute (actuellement comparable à 2001)

Le risque Limaces diminue pour les maïs avec plus de 6 feuilles mais reste élevé pour les maïs entre levée et 5-6 feuilles.



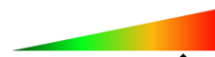
PUCERONS

Metopolophium dirrhodum :

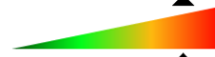
Sur 26 parcelles observées, 1 présente de 1 à 10 pucerons par plante. Cette parcelle est au stade 4-6 feuilles. **Le seuil de nuisibilité est atteint pour ce stade.**

Niveau de risque :

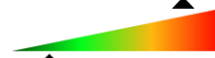
Avant 3-4 feuilles



Entre 4 et 6 feuilles



Entre 6 et 8 feuilles

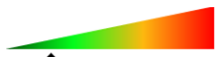


Sitobion avenae :

Sur 27 parcelles observées, 3 signalent de 1 à 10 pucerons *Sitobion*. **Le seuil de nuisibilité n'est pas atteint.**

Niveau de risque :

À partir de 3 – 10 feuilles



Rhopalosiphum padi :




Pas de signalement de l'espèce.

Niveau de risque :

Levée – 5/6 feuilles



Seuil de nuisibilité

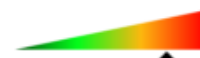
ESPECE	DESCRIPTION	SEUILS DE NUISIBILITE EN FONCTION DU STADE En nombre de pucerons par plante
<p><i>Metopolophium dirrhodum</i></p> 	<p>Taille : environ 2 mm Couleur : vert amande pâle Les cornicules et les pattes ne sont pas colorées. Ligne d'un vert plus foncé sur le dos.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Avant 3-4 f. du maïs : 5 pucerons/plante • Entre 4 et 6 f. du maïs : 10 pucerons/plante • Entre 6 et 8 f. du maïs : 20 à 50 pucerons/plante • Après 8-10 f. du maïs : + 100 pucerons/plante <p>Observez la face inférieure des feuilles</p>
<p><i>Sitobion avenae</i></p> 	<p>Taille : environ 2 mm Couleur : variable, souvent d'un vert plutôt foncé, parfois brun ou rose jaunâtre. On le distingue de <i>M.dirrhodum</i> essentiellement par la couleur noire de ses cornicules.</p>	<p>Entre 3 et 10 feuilles du maïs : 500 pucerons/plante (avec de nombreux ailés) ou production de miellat sur les feuilles à proximité de l'épi.</p>
<p><i>Rhopalosiphum padi</i></p> 	<p>Taille : inférieure à 2 mm Couleur : vert très foncé, presque noir. Forme globuleuse avec une zone rougeâtre foncée caractéristique à l'arrière de l'abdomen.</p>	<p>Arrivée possible dès 5-6 feuilles mais risque majeur de progression à la sortie des panicules. Quand quelques panicules sont touchées par les premiers pucerons, observer tous les jours les parcelles et l'évolution des populations de pucerons et d'auxiliaires.</p>

Crédit photo : Arvalis Institut du Végétal

GEOMYSE

Sur 6 parcelles observées, 2 présentent quelques dégâts (>20%) dans le 41 et 45.

Nuisibilité



Fréquence



L'adulte est une petite mouche presque entièrement noire de 3.5 mm de long. La larve est longue de 6 mm environ au dernier stade de son développement. Ce sont les larves écloses qui provoquent les dégâts sur le maïs, entre la levée et le stade 4-5 feuilles. Après s'être introduites dans les jeunes pousses, entre le coléoptile et la première feuille, elles creusent des galeries à destination du bourgeon terminal. En termes de symptômes, on observe tout d'abord le dessèchement de la feuille centrale sur des plantules de 3 feuilles. Puis, ce dessèchement gagne les autres feuilles.

Le symptôme le plus caractéristique est l'épaississement du collet de la plantule qui lui donne un aspect « plant de poireau ». Il n'y a aucune solution curative contre la géomyse.



A : Les dégâts de géomyse sur maïs s'observent souvent sur des séquences de plusieurs plantes consécutives.



B: Le gonflement du collet (à droite) est un symptôme caractéristique d'une plante attaquée par la géomyse (à gauche : plante saine).

CICADELLE VERTE

La présence de **cicadelle verte** (*Zyginidia scutellaris*) est signalée dans 5 parcelles du 18, 37 et 58 avec des punctuations blanches observées sur la 3^{ème} feuille.

Les adultes et les larves réalisent des punctuations blanches (dues aux piqûres alimentaires et injections salivaires) sur les feuilles de la base des plantes qui peuvent provoquer le dessèchement des feuilles. **La nuisibilité est significative uniquement lorsque la feuille de l'épi commence à porter des traces blanches.** Cette cicadelle ne transmet pas de virus.



Crédits Photos :
ARVALIS – Institut du végétal

AUTRES OBSERVATIONS

Stabilisation des dégâts d'**oiseaux** dans 3 parcelles dans le 28, 41 et 45. Les dégâts sont de faible intensité (1%) à nombreux par zone (>20%).

Quelques dégâts d'altises (<20%) observés dans 2 parcelles du 37.

Quelques auxiliaires sont observés : 1 à 2% de plantes avec des larves et des adultes de coccinelles dans 3 parcelles du 28, 41 et 45.

Traces de présence (1%) d'oscinies dans 3 parcelles du 36, 41 et 45.

Importants dégâts (>20%) dus à la **mouche du semis** pour 1 parcelle du 41.

Niveau de risque :
Levée – 5/6 feuilles



Prochain message : le mardi 21 juin 2016.



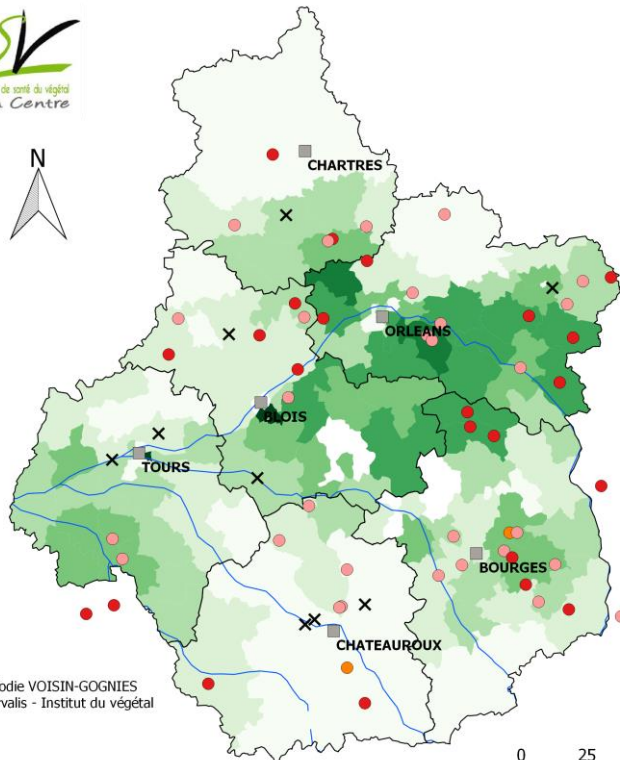
Abonnez-vous **gratuitement**
aux BSV de la région Centre
<http://bsv.centre.chambagri.fr>

Annexes

STADES DES PARCELLES REFERENCEES EN SEMAINE 24

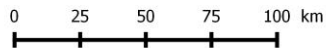
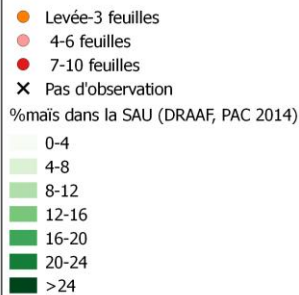


Elodie VOISIN-GOGNIES
Arvalis - Institut du végétal



Stade des parcelles de maïs observées - semaine 24

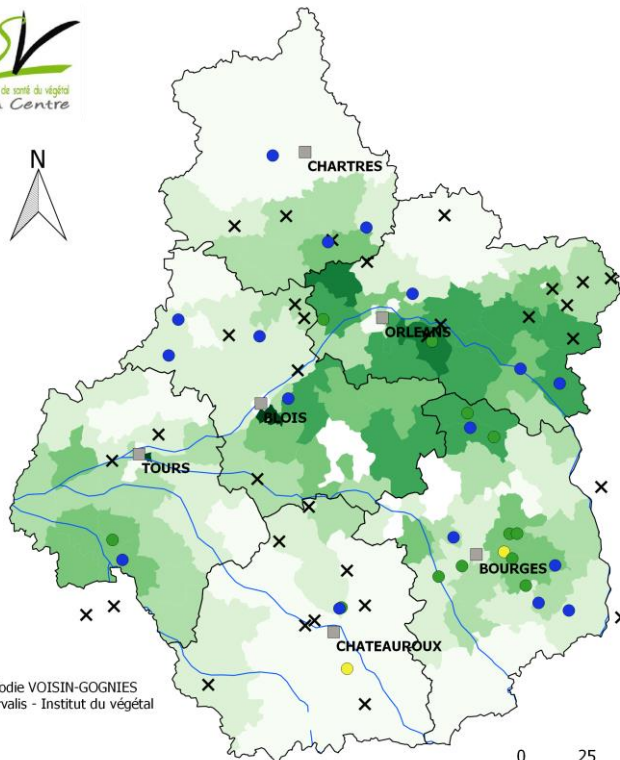
Stade du Maïs semaine 24



RELEVÉ DES PIÈGES PYRALE EN SEMAINE 24

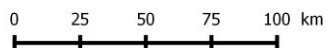
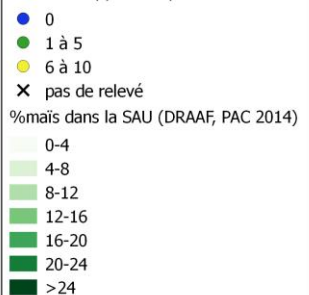


Elodie VOISIN-GOGNIES
Arvalis - Institut du végétal



Relevé des pièges pyrale - semaine 24

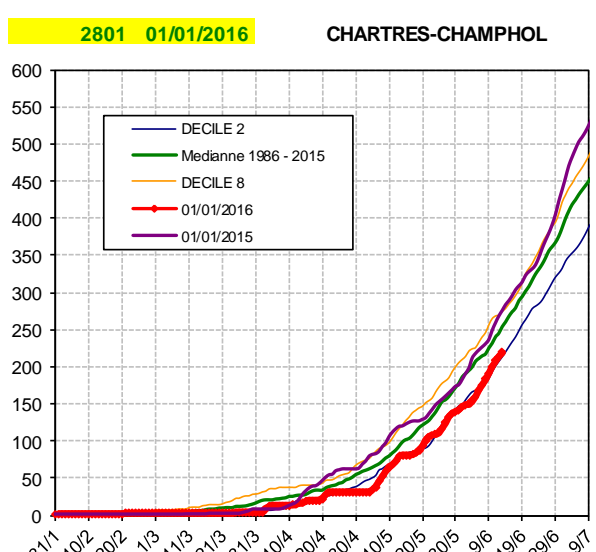
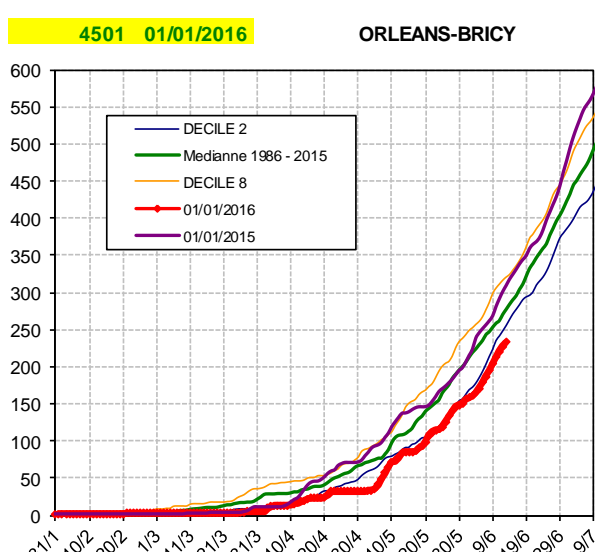
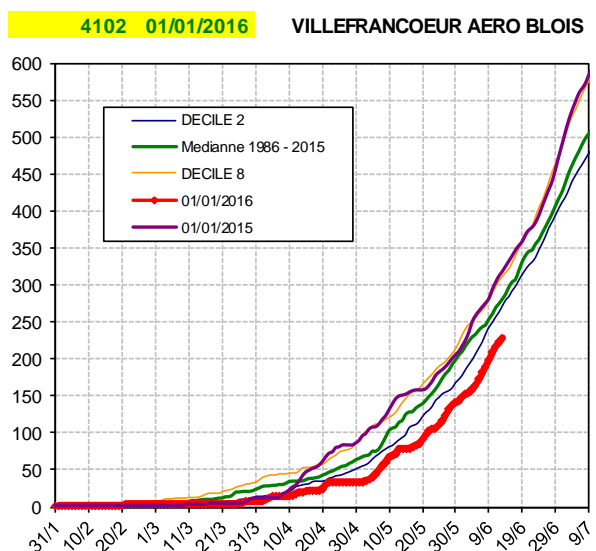
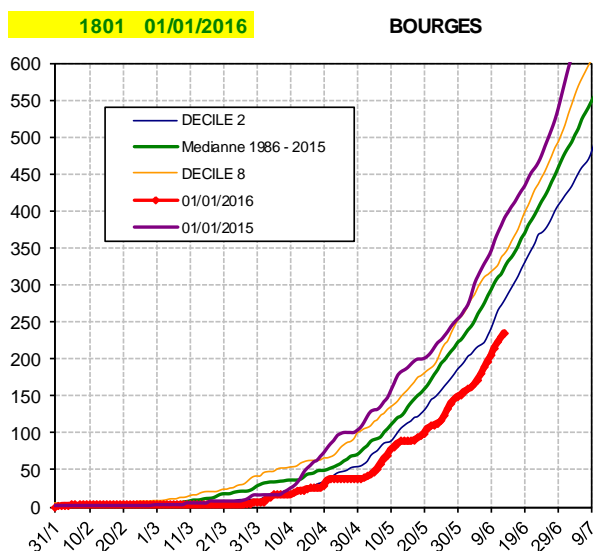
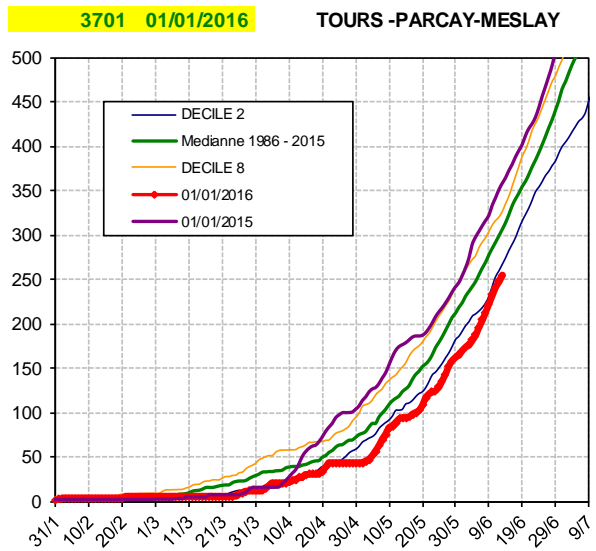
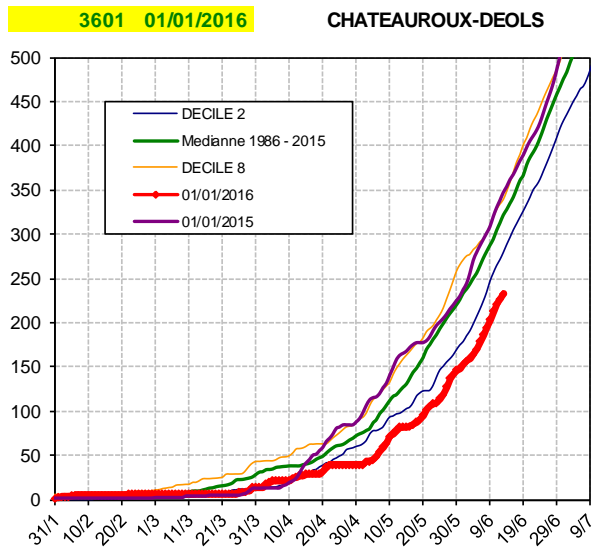
Nombre de pyrales capturée semaine 24



Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

SOMMES DE TEMPERATURES (BASE 10 DEPUIS 01/01/2016)



Source des données : Arvalis-Institut du végétal - Météo France

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.





Les abeilles butinent, protégeons-les !



Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

Source : DGAL-SDQPV – avril 2015